



DÉCLARATION DES REVENUS DE 2025

Tous les formulaires et notices ainsi que l'ensemble de la documentation fiscale sont disponibles sur le site de la collectivité :
<https://www.impots-saint-martin.fr/>



Centre des Finances publiques
 Pôle Fiscal • Service des particuliers
 16, rue Jean-Jacques Fayel
 B.P. 1084 Marigot
 97061 SAINT-MARTIN CEDEX

☎ 05 90 29 25 71 - 05 90 87 71 75

✉ cflp.sxm.servicedesparticuliers@dgfip.finances.gouv.fr

Votre numéro fiscal à Saint-Martin

Vous déposez votre première déclaration à Saint-Martin, cochez ORC ☐
 Joignez la fiche de renseignements et les justificatifs demandés

ÉTAT CIVIL DES DÉCLARANTS

Déclarant 1 Monsieur ☐

Madame ☐

Déclarant 2

Monsieur ☐

Madame ☐

Nom d'usage

Nom de naissance ..

Prénoms

Date de naissance ..

Lieu de naissance ..

Dépt Commune

Dépt Commune

Pour les couples mariés : Madame, si vous souhaitez voir figurer votre nom de naissance sur nos courriers, veuillez cocher la case ☐

VOTRE ADRESSE AU 1^{ER} JANVIER 2025

Numéro et rue

Complément

Appartement

Commune

Statut : Vous êtes ...

N°	Résidence	Etage	Esc.	Bât.	Nbre de pièces		
Code postal		Commune		Pays			
Propriétaire ☐		Locataire ☐		Occupant à titre gratuit ☐		Nom du propriétaire :	

☐ CHANGEMENT D'ADRESSE (si l'adresse préremplie ci-dessus est erronée)

☐ ADRESSE DE CORRESPONDANCE (si vous avez une boîte postale)

Déménagement

Date du déménagement :

Nouvelle adresse

Numéro et rue

Complément

Appartement

Commune

Statut : Vous êtes ...

N°	Résidence	Etage	Esc.	Bât.	Nbre de pièces		
Code postal		Commune		Pays			
Propriétaire ☐		Locataire ☐		Occupant à titre gratuit ☐		Nom du propriétaire :	

SITUATION FISCALE PARTICULIÈRE

Vous êtes fiscalement domiciliés dans un département de métropole ou d'outre-mer (cf. notice 2041 NR), cochez la case ORA ☐

Vous n'êtes fiscalement domiciliés ni à Saint-Martin, ni dans un département de métropole ou d'outre-mer (cf. notice 2041 NR), cochez la case ORB ☐

Vous vous êtes installés à Saint-Martin durant l'année 2020, (cf. notice 2041 R) cochez la case ORD ☐

A	le	2026
Si vous déposez la déclaration au titre d'un mandat, apposez votre cachet Renvoyez votre déclaration remplie et signée au pôle fiscal de Saint-Martin		

Téléphone :
Mél. :
Profession :

Si vous déposez également une déclaration complémentaire, cochez la case ☐

A I SITUATION DU FOYER FISCAL EN 2025

Mariés 1M ☐ Célibataire 1C ☐
Divorcé(e)/séparé(e) 1D ☐ Veuf(ve) 1V ☐
Pacsé(e) 1O ☐

Changement de situation en 2025

Souscrivez une déclaration pour chaque période avant et après votre changement de situation de famille

Date du mariage ou Pacs (Joindre acte de mariage ou convention de Pacs) 1X 2025
Date de divorce/séparation/rupture de Pacs (Joindre les justificatifs) 1Y 2025
Date du décès (Joindre acte de décès) 1Z 2025

Situation pouvant donner droit à une demi-part supplémentaire

1. En cas de célibat, divorce, séparation, veuvage

- Vous vivez seul(e) et vous avez élevé vos enfants remplissant l'une des conditions ci-dessous pendant au moins cinq années au cours desquelles vous viviez seul(e)

• vos enfants (majeurs ou mariés/pacsés; mineurs imposés en leur nom propre) ne sont pas comptés à votre charge ou n'ont pas demandé leur rattachement à votre foyer 1E ☐

• ou vous avez eu un enfant décédé après l'âge de 16 ans ou par suite de faits de guerre 1K ☐

- Vous ne vivez pas seul(e) 1N ☐

2. Titulaire d'une pension (militaire, accident du travail) pour une invalidité d'au moins 40 % ou d'une carte mobilité inclusion mention invalide (CMI, invalidité)

(joignez une copie de la carte) 1P ☐

Votre conjoint remplit ces conditions, ou votre conjoint, décédé en 2025, remplissait ces conditions 1F ☐

3. Titulaire de la carte du combattant ou d'une pension militaire d'invalidité ou de victime de guerre :

- vous êtes célibataire, divorcé, séparé, veuf et :

• vous avez plus de 75 ans et vous remplissez ces conditions ;
• vous avez plus de 75 ans et votre conjoint, décédé, remplissait ces conditions 1W ☐
• ou votre conjoint, âgé de plus de 75 ans, décédé en 2025, remplissait ces conditions

- vous êtes mariés ou liés par un PACS et l'un des deux déclarants, âgé de plus de 75 ans, remplit ces conditions 1S ☐

- vous avez une pension de veuve de guerre 1G ☐

B I PARENT ISOLÉ

Vous êtes célibataire, divorcé(e), séparé(e), veuf(ve) et vous vivez seul(e) avec votre (ou vos) enfant(s) ou des personnes invalides recueillies sous votre toit 2T ☐

C I PERSONNES À CHARGE EN 2025 (nés du 01/01/2007 au 31/12/2025)

Ne comptez pas les enfants qui souscrivent une déclaration séparée ou qui sont déclarés à charge par une autre personne.

Enfants à charge

- Si enfant né en 2025, (joindre acte de naissance)

Nombre d'enfants non mariés de moins de 18 ans au 1-01-2025

ou nés en 2025 ou handicapés quel que soit l'âge 2F ☐

Année de naissance

1 2 3 4 5 6

dont enfants titulaires de la carte d'invalidité 2G ☐

Année de naissance

1 2 3 4 5 6

OU

Enfants en résidence alternée à charge en 2025

Nombre d'enfants non mariés de moins de 18 ans au 1-01-2025

ou nés en 2025 ou handicapés quel que soit l'âge 2H ☐

Année de naissance

1 2 3 4 5 6

dont enfants titulaires de la carte d'invalidité 2I ☐

Année de naissance

1 2 3 4 5 6

Nom, prénom de vos enfants en résidence alternée comptés à charge

Nom et adresse de l'autre parent

Autres personnes vivant sous votre toit.....

Nombre de titulaires de la carte d'invalidité ou de la CMI-invalidité 2R ☐

Année de naissance

1 2 3 4 5 6

D I RATTACHEMENT D'ENFANTS MAJEURS OU MARIÉS EN 2025

(nés du 01/01/2004 au 31/12/2006 ou s'ils sont étudiants, nés du 01/01/2000 au 31/12/2006)

Nombre d'enfants célibataires (ou veufs ou divorcés) majeurs

sans enfant (joindre demande de rattachement de l'enfant et certificat de scolarité) 2J ☐

Nombre d'enfants mariés et d'enfants non mariés chargés

de famille (y compris le conjoint et les enfants) 2N ☐

(Joindre demande de rattachement et justificatifs)

Nom, prénom, date et lieu de naissance

I RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Indiquez notamment le nom et l'adresse des bénéficiaires de versements déclarés p 4.

COORDONNÉES BANCAIRES : Joignez un relevé d'identité bancaire (RIB). Vos coordonnées bancaires seront utilisées en cas de remboursement.

1 I TRAITEMENTS, SALAIRES, PENSIONS ET RENTES

TRAITEMENTS, SALAIRES

	déclarant 1	déclarant 2	1 ^{er} PERS. À CHARGE	2 ^e PERS. À CHARGE
Revenus d'activité (Joindre une fiche de paye)	AJ	BJ	CJ	DJ
Autres revenus imposables préretraite, chômage	AP	BP	CP	DP
Frais réels liste détaillée sur papier libre	AK	BK	CK	DK
Heures supplémentaires exonérées	AU	BU	CU	DU

PENSIONS, RETRAITES, RENTES Y COMPRIS PENSIONS ALIMENTAIRES

Pensions, retraites, rentes	AS	BS	CS	DS
Pensions alimentaires perçues	AO	BO	CO	DO

RENTES VIAGÈRES À TITRE ONÉREUX

Total des rentes perçues par le foyer pour chaque âge d'entrée en jouissance	MOINS DE 50 ANS	DE 50 À 59 ANS	DE 60 À 69 ANS	À PARTIR DE 70 ANS
	AW	BW	CW	DW

2 I REVENUS DES VALEURS ET CAPITAUX MOBILIERS

Produits d'assurance-vie et de capitalisation soumis au prélèvement libératoire de 7,5 %	DH
Produits de placement soumis aux prélèvements libératoires autres que ceux indiqués ligne DH	EE

REVENUS OUVRANT DROIT À ABATTEMENT *ne les déduisez pas*

Revenus des actions et parts <i>crédit d'impôt inclus</i>	DC
Revenus imposables des actions et parts non cotées détenues dans un PEA	FU
Produits des contrats d'assurance-vie et de capitalisation d'une durée d'au moins 6 ou 8 ans	CH

REVENUS N'OUVRANT PAS DROIT À ABATTEMENT

Revenus de valeurs mobilières et distributions <i>crédit d'impôt inclus</i>	TS
Autres revenus distribués et revenus des structures soumises <i>hors Saint-Martin</i> à un régime fiscal privilégié	GO
Autres revenus <i>crédit d'impôt inclus</i>	TR

AUTRES

Produits des actions et parts, crédit d'impôt inclus imposés sur option au taux de 15 %	CZ
Revenus des lignes DC, CH, TS, TR déjà soumis aux prélèvements sociaux sans CSG déductible	CG
Revenus des lignes DC, CH, TS, TR déjà soumis aux prélèvements sociaux avec CSG déductible	BH
Frais venant en déduction	CA
Crédits d'impôt sur valeurs étrangères	AB
Crédits d'impôt "directive épargne" et autres crédits d'impôt restituables	BG
Déficits des années antérieures non encore déduits	AV 2019 AN 2020 AA 2021 AL 2022 AM 2023

3 I PLUS VALUES ET GAINS TAXABLES À 16 %

Gains de cessions de valeurs mobilières, de droits sociaux et assimilés taxables à 16 %	VG
Pertes de l'année 2025 sur cessions de valeurs mobilières, de droits sociaux et assimilés	VH

En cas de pertes antérieures à 2025 non encore imputées, indiquez le détail sur papier libre.

4 I REVENUS FONCIERS *Revenus des locations non meublées*

Micro foncier : revenus bruts sans abattement (<i>n'excédant pas 15 000€</i>)	BE
Adresse de la location :	
Régime réel : (obligatoire si revenus excédant 15000€)	
Revenus fonciers imposables (joindre votre déclaration des revenus fonciers 2044)	BA
Déficit imputable sur les revenus fonciers	BB
Déficit imputable sur le revenu global (<i>n'excédant pas 10 700€</i>)	BC
Déficits antérieurs non encore imputés	BD
Montant du droit de bail payé en 2025	OV

5 I REVENUS EXCEPTIONNELS OU DIFFÉRÉS *à imposer suivant le système du quotient*

Montant total des revenus à imposer : <i>N'incluez pas ces revenus dans les autres rubriques de la déclaration</i>	XX
Nature, détail et année d'échéance normale de ces revenus. Pour les bénéfices agricoles indiquez le nom du titulaire et s'il est adhérent d'un CGA	

Nature	détail	année

6 | CHARGES DÉDUCTIBLES *le symbole signifie que vous devez remplir la rubrique E page 2*

Montant de la CSG déductible calculée sur les revenus du patrimoine	DE	
Pensions alimentaires versées à des enfants majeurs (décision de justice avant le 1 ^{er} janvier 2006)	GI	1er enfant
Autres pensions alimentaires versées à des enfants majeurs 	EL	1er enfant
Pensions alimentaires versées (enfants mineurs, adolescents) (décision de justice avant le 1 ^{er} janvier 2006)		
Autres pensions alimentaires versées (enfants mineurs, ascendants) : 		
Déductions diverses 		
Épargne versée en 2025		
– Cotisations versées en 2025 au titre d'un PERP, PREFON, COREM et C.G.O.S.	RS	
– Rachats de cotisations en 2025 (PREFON, COREM et C.G.O.S.)	SS	
– Plafond de déduction	PS	
– Vous souhaitez bénéficier du plafond de votre conjoint		
– Vous êtes nouvellement domicilié à Saint-Martin en 2025 après avoir résidé hors de Saint-Martin au cours des 3 années précédentes		
Détermination du plafond de déduction pour les revenus 2025		
– Cotisations aux régimes obligatoires d'entreprise de retraite supplémentaire ou		
aux contrats "Madelin" et abondement de l'entreprise à un PERCO en 2025	QS	
	QT	
	QU	

7 | CHARGES OUVRANT DROIT À RÉDUCTION D'IMPÔT (joindre vos recus ou vos justificatifs)

Dons à des organismes d'aide aux personnes en difficulté (maximum 610 €)	UD	
Dons autres que ceux de la ligne UD et assimilés aux associations saint-martinoises	UH	
Dons autres que ceux des lignes UD et UH	UF	
Report de versements des années antérieures	XS	2019
	XT	2020
	XU	2021
Cotisations syndicales des salariés et pensionnés	AC	Vous
	AD	
	AE	Conjoint
	AF	
	AG	Pers. à charge
	AH	
Nombre d'enfants à charge poursuivant leurs études	EA	COLLÈGE >
	EC	LYCÉE >
	EF	ENS. SUP. >
Nombre d'enfants à charge, en résidence alternée, poursuivant leurs études	EB	COLLÈGE >
	ED	LYCÉE >
	EG	ENS. SUP. >
Frais de garde des enfants de moins de 6 ans au 01-01-2025 remplir page 2-E	GA	1er enfant
	GB	2ème enfant
	GC	3ème enfant
Frais de garde des enfants, en résidence alternée, de moins de 6 ans au 01-01-2025	GE	1er enfant
	GF	2ème enfant
	GG	3ème enfant

Sommes versées pour l'emploi d'un salarié à domicile remplir page 2-E

– Montant des sommes versées en 2025	DF	
– Si vous-même, votre conjoint ou une des personnes à votre charge est titulaire de la carte d'invalidité d'au moins 80 %, cochez la case	DG	Cochez > ☐
– Nombre d'ascendants bénéficiaires de l'APA âgés de plus de 65 ans pour lesquels vous avez engagé des dépenses	DL	Nombre >
– En 2025, vous avez employé directement, pour la première fois, un salarié à domicile	DA	Cochez > ☐
Primes de rente survie, contrats d'épargne handicap	GZ	
Dépenses d'accueil dans un établissement pour personnes âgées dépendantes	CD	1ère personne
Prestations compensatoires : sommes versées en 2025	CE	2ème personne
– Sommes totales décidées par jugement en 2025 ou capital reconstitué	WN	
– Capital fixé en substitution de rente	WO	
– Report des sommes décidées en 2024	WM	
	WP	
Intérêts payés en 2025 relatifs des emprunts contractés après le 01/01/2020 pour l'acquisition de l'habitation principale (Joindre acte de vente et tableau d'amortissement si emprunt souscrit en 2025)		
– Première annuité du prêt (intérêts payés en 2025 uniquement)	VY	
– Annuités suivantes jusqu'à la 5 ^{ème} année de prêt (Intérêts payés en 2025 uniquement)	VZ	

8 | DIVERS

Élūs locaux indemnités de fonction soumises à la retenue à la source	BY	
Plus-values en report d'imposition non expiré	CY	
Personnes domiciliées à Saint-Martin percevant des revenus trouvant leur source hors de Saint-Martin (joindre votre déclaration n° 2047-SM)	UT	
– Revenus exonérés (y compris salaires et primes des détachés à l'étranger) non déclarés page 3, retenus pour le calcul du taux effectif	TI	
– Revenus trouvant leur source hors de Saint-Martin soumis à Saint-Martin à l'impôt sur le revenu et imposables à la CRDS	TL	
– Revenus trouvant leur source hors de Saint-Martin imposables à Saint-Martin, ouvrant droit à un crédit d'impôt prévu par une convention fiscale	TK	
– Revenus trouvant leur source hors de Saint-Martin imposables à Saint-Martin et ouvrant droit au crédit d'impôt prévu à l'article 199 bis	TQ	
– Montant de l'impôt payé hors de Saint-Martin à raison des revenus portés dans la case TQ	TT	
Personnes non domiciliées à Saint-Martin		
– Revenus de source saint-martinoise, française ou étrangère, retenus pour le calcul du taux moyen ou pour l'application du barème résident.	TM	